



BOURSES AVIAMA 2024 Marionnettes et Mobilité

RÈGLEMENT

AVIAMA
Association internationale
des Villes Amies de la Marionnette

L'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) a été créée en 2012. Cette association réunit des villes et des gouvernements locaux du monde entier autour de la marionnette. Ces villes et gouvernements locaux sont convaincus de l'importance de la culture et de son développement : proposant déjà un festival, abritant un musée, un théâtre permanent ou des compagnies dont la diffusion porte leur image sur le plan national et international, ils s'engagent ensemble dans la promotion des arts de la marionnette. L'AVIAMA représente un véritable réseau de coopération et d'échanges.

Objectifs des bourses

L'AVIAMA est un réseau qui aide à tisser des liens entre les différents pays que ses membres représentent. A ce titre, l'AVIAMA est particulièrement sensible à la question de la mobilité (voyage et/ou accueil sur place).

Le coût des déplacements constitue généralement une part importante des projets, tous domaines confondus : les bourses ont principalement pour objet d'aider aux voyages et au séjour. Elles sont destinées à toute personne ayant un projet dans le domaine de la marionnette : des compagnies ou des artistes qui veulent prendre part ou assister à un festival, des chercheurs qui désirent faire une recherche, des amateurs qui veulent monter un projet, etc...

La nature des projets aidés doit concerner le domaine des arts de la marionnette sous différents aspects (recherche, apprentissage, participation à un événement : conférence, symposium, congrès ou similaire, production d'un spectacle...).

Le projet doit se dérouler prioritairement dans l'une des Villes membres, cependant, dans des cas exceptionnels, d'autres villes seront acceptées.

Aucune condition d'âge n'est exigée mais le Jury sera particulièrement attentif aux demandes venant d'étudiants ou de jeunes professionnels.

Un bilan du projet doit être fourni à l'AVIAMA, le format sera convenu entre le bénéficiaire et l'AVIAMA (vidéo de synthèse, avant-première, dossier, copie du projet final...)



Calendrier :

- L'Appel pour solliciter une bourse est lancé chaque année en octobre.
- Date limite de dépôt des candidatures : lundi 15 janvier 2024
- Envoi du dossier complet par mail à contact@aviama.org
- Publication de la sélection des projets soutenus et du montant alloué : vendredi 19 avril 2024.



Présentation de la demande - documents à fournir

- Une présentation détaillée et argumentée du projet (3000 signes) en français et en anglais.
- CV détaillé(s), rappelant les liens du/de la candidat(e), en particulier, avec le monde de la marionnette.
- Une lettre de motivation personnelle, en français et en anglais, expliquant, dans le détail, pourquoi cette demande est faite, quels sont les acquis espérés, et la façon dont ceux-ci pourraient être partagés ou contribuer au secteur.
- Un calendrier détaillé concernant le déroulement du projet.
- Un budget prévisionnel, détaillant l'ensemble des frais et les aides espérées (apport personnel, autres bourses, supports en nature, etc...) par le/la candidat(e).
- Une lettre de soutien de l'une des Villes membres de l'AVIAMA.
- Toute autre lettre de soutien ou documents que le candidat juge utile de joindre à sa demande.

Aucune candidature ne sera validée sans la documentation indiquée ci-avant.

L'AVIAMA se réserve le droit de demander d'autres informations et des documents complémentaires qu'elle jugera utile. L'AVIAMA se réserve le droit de rejeter toute demande incomplète.



Attribution :

Les bourses sont attribuées chaque année.

L'un des membres de l'AVIAMA, est désigné pour suivre le projet en tant que parrain. L'AVIAMA reste libre de définir chaque année le nombre et le montant des bourses attribuées en fonction de son budget global.

L'AVIAMA reste libre de déterminer l'échéancier de versement, incluant un versement unique. Le terme, cependant, ne pourra être supérieur à la date de remise du rapport qui marque la fin du projet et sa réalisation.



Montant :

Les Bourses peuvent atteindre un montant unitaire maximum de 2 000 €.

Le montant de la bourse AVIAMA ne peut excéder, en aucun cas, 50% du coût total du projet indiqué sur le budget prévisionnel joint à la demande.

Déroulement du projet :

Le Candidat s'engage à tenir le membre désigné pour être son parrain et les membres du Conseil d'administration informés du déroulement de son projet, possibilités et difficultés.

Il s'engage également à fournir un rapport détaillé en fin de projet et des suites éventuelles qui sont envisagées.

Versement de la bourse :

L'AVIAMA verse directement la Bourse, contre justificatif, à l'organisateur du projet.

Elle peut éventuellement régler directement toute facture liée au projet (exemple : paiement d'un billet d'avion/train, de l'hébergement, etc....) mais cela doit recueillir l'accord du Trésorier.

Le Trésorier de l'AVIAMA se réserve le droit de demander le remboursement de tout ou partie des sommes non utilisées.

Obligations des récipiendaires :

- o Obligation de mentionner le nom de l'AVIAMA dans tous ses supports de communication quant au projet (brochures, presse, web, Facebook...).

Et dans les 6 mois suivants la fin du projet :

- o Envoi d'un bilan économique de la participation au projet.
- o Envoi d'un rapport à l'AVIAMA (accompagné de quelques photos), indiquant, entre autres, les acquis du boursier après sa participation au projet et de quelle façon il pourrait les avoir partagés dans son pays (ou région).
- o Autoriser l'AVIAMA, sans aucune restriction, à utiliser les documents constituant le contre-rendu dans ses communications (sous quelque forme que ce soit).
- o Fournir tout justificatif (reçus, factures, etc....) des sommes dépensées, demandées par l'AVIAMA.
- o Retourner, signé, tout reçu demandé par le Trésorier de l'AVIAMA.

La candidature à une bourse implique l'acceptation de ces règles. Toute divergence avec ces règles ou avec le verdict du jury sera résolue par le Conseil d'administration de l'AVIAMA et la présidence du jury, qui aura consulté auparavant les membres du jury.